



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint **technique territorial principal de 1ère classe**

Le Maire de Saint Ouen de Thouberville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme PICARD Dominique , <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 09</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/04/2026 Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Madame Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Saint-Ouen-de-Thouberville, le 5 février 2026

Notifié à l'intéressée le

Madame Le Maire,

Madame Dominique PICARD

Sandrine MENNITI

